

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 10 décembre 2024 à 18 heures** sur l'adoption des règlements de taxation, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général
M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 et adoption dudit procès-verbal
3. Adoption du *Règlement numéro 940 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2025*
4. Adoption du *Règlement numéro 941 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2025*
5. Adoption du *Règlement numéro 942 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2025*
6. Adoption du *Règlement numéro 577A-2025 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2025, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot*
7. Adoption du *Règlement numéro 944 sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables*
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 18 HEURES

2024-12-343

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE SUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation à 18 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-344

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-345

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 940 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 940 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'adopter le *Règlement numéro 940 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2025.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-346

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 941 DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DÉCHETS RECYCLABLES, RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 941 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 941 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2025.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-347

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 942 FIXANT LA TAXE D'EAU ET LE TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 942 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 942 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2025.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-348

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER, EN 2025, LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 577A-2025 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 577A-2025 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2025, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-349

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 944 SUR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES GRANDES SURFACES IMPERMÉABLES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 944 donné lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-341, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 944 sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-350

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 SUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation à 18 h 14.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE